

Charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo

Conditions d'Accès

- **Seuls les membres inscrits à la médiathèque ayant accepté ces conditions d'utilisation peuvent accéder aux jeux vidéo. Pour les mineurs, une autorisation parentale est indispensable.**
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte pour toute la durée de leur session de jeu.

Horaires d'Accès

L'accès à cet espace est possible à des horaires définis. Ces horaires seront portés à la connaissance du public par affichage et par la mise en ligne sur le site du Réseau de lecture publique.

Réservation et Utilisation

- Les jeux vidéo sont accessibles uniquement sur réservation (sur place, par téléphone ou par e-mail).
- Si une console n'est pas réservée, elle peut être utilisée immédiatement.
- Les joueurs doivent annuler leur réservation s'ils ne peuvent pas venir. Un retard de plus de 15 minutes entraîne l'annulation automatique de la réservation.
- Les récidives d'absence peuvent entraîner une suspension des droits de réservation.
- Les joueurs de moins de 16 ans sont limités à une heure par jour. Les adultes peuvent jouer sans limite de temps, mais cette règle peut être ajustée en fonction de la demande.
- Chaque réservation permet l'accès à une seule console, sans possibilité de changement durant la session. Les choix de jeux doivent respecter les classifications PEGI.
- La liste des jeux est disponible via notre site internet.
- Les sessions de jeu en groupe sont autorisées, avec un maximum de quatre joueurs par console.

Responsabilités et Règles

- Un jeu et des manettes sont fournis en échange d'une carte de lecteur valide ou pièce d'identité.
- Les sauvegardes de jeu peuvent être réalisées sur la console, la médiathèque n'étant pas responsable des pertes de données.
- Seuls les bibliothécaires peuvent installer les jeux ou intervenir sur les équipements en cas de problème technique.
- Tout dommage au matériel ou aux installations doit être compensé par l'utilisateur responsable.
- Les dysfonctionnements doivent être signalés immédiatement au personnel.
- Un comportement inapproprié peut entraîner la fin anticipée d'une session de jeu et le respect des autres usagers est impératif.
- Le non-respect de ces règles peut mener à une exclusion temporaire ou définitive de l'espace jeux vidéo.

Je soussigné(e),

Nom Prénom

Responsable de l'enfant Nom.....Prénom.....

Date de naissance N° de carte

Adresse

Déclare avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation de l'Espace jeux vidéo de la bibliothèque d'Auxerre et s'engage à la respecter.

A Auxerre, le Signature